

## REVUE DE PRESSE du 8 novembre 2012

### **MOTO2 : ANTHONY WEST SUSPENDU POUR "DOPAGE".**

*Cybermotard-1 nov. 2012*

Anthony West s'est rendu coupable d'utiliser un spray nasal !

Anthony West, pilote de la catégorie Moto2 a été suspendu pour « dopage ». La commission de la FIM anti-dopage lui a fait notifié cette décision à la fin du mois d'octobre.

Conséquence, la FIM l'a déclassé de sa 7e place lors de l'épreuve du GP du Mans.

Que reproche-t-on à Anthony West ? En fait les contrôles anti dopage ont révélé la trace de methylhexaneamine , une substance qui figure au tableau des produits interdits.

Problème on trouve de la methylhexaneamine dans les décongestionnants pour le nez ! Il serait donc interdit de rouler en GP moto en étant enrhumé ? On peut prendre cette décision à la rigolade, mais avec cette sanction Anthony West ne pourra pas participer à la finale de Valencia du 11 novembre.

Le pilote Australien à 5 jours pour faire appel.

### **DOPAGE: LE PRESIDENT DU COMITE OLYMPIQUE AUSTRALIEN PART EN GUERRE**

*Quest-France-2 nov. 2012*

Le président du Comité olympique australien (COA) a tapé du poing sur la table vendredi en annonçant son souhait d'imposer la signature d'un texte attestant que les athlètes, entraîneurs et responsables australiens n'ont jamais utilisé de substance dopante interdite avant de participer aux Jeux Olympiques. "S'ils ne signent pas, ils n'iront pas aux Jeux, ils ne seront pas sélectionnés, a-t-il expliqué vendredi dans un communiqué. Ce que je ne veux pas, c'est que le COA soit ridiculisé de la même façon que l'a été le cyclisme." Sa proposition pourrait s'appliquer dès les prochains Jeux Olympiques d'Hiver à Sotchi en 2014. L'Australie a remporté trois médailles aux derniers JO d'Hiver à Vancouver en 2010, l'or pour Tora Bright (snowboard Halfpipe) et Lidya Lassila (ski acrobatique) et l'argent pour Dale Begg-Smith (ski de bosses). La première médaille de l'Australie aux JO d'Hiver date de 1994 avec le bronze en relais 5000m messieurs de patinage de vitesse dans lequel figurait Steven Bradbury, premier Australien sacré champion olympique lors de l'édition hivernale des JO. C'était en 2002 à Salt Lake City en short-track.

### **LE CYCLISTE SUD-AFRICAIN DAVID GEORGE CONTROLE POSITIF A L'EPO**

*RFI-6 nov. 2012*

Ancien équipier de Lance Armstrong avec l'US Postal, le Sud-Africain David George a été contrôlé positif à l'EPO, selon l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage. « Le test sanguin a montré une possible manipulation du profil sanguin, et un test d'urine ordonné ensuite s'est révélé positif à l'EPO, substance interdite », a déclaré le patron de l'Institut, Khalid Galant. David George, 36 ans, a remporté en 2003 le titre de champion d'Afrique du Sud sur route et compte également quatre titres nationaux sur le contre-la-montre (2001, 2004, 2006 et 2007). Il est suspendu de toutes compétitions dans l'attente des résultats d'une enquête confiée à une juridiction indépendante.

### **DOPAGE SUR LE TOUR AUTO : UN PILOTE CONTROLE POSITIF**

*Zinfos 974-6 nov. 2012*

Un pilote participant au 43e Tour Auto de La Réunion a été contrôlé positif le 28 juillet dernier. Imaz Press Réunion s'est procuré le rapport de l'Agence française de lutte contre le dopage révélant l'affaire. Le département des analyses de l'agence a détecté dans l'un des échantillons de l'hydrochlorothiazide - un produit diurétique notamment utilisé contre l'hypertension artérielle, mais qui peut aussi servir d'agent masquant pour des produits dopants -, et de la bétaméthasone - un glucocorticoïde aux propriétés anti-inflammatoires et immunosuppresseur dont les effets sont euphorisants et stimulants. Par ailleurs, deux contrôles positifs ont été confirmés sur l'édition 2011 de la Mégavalanche.

Il n'y a pas que le Tour de France dont l'image est ternie par des cas de dopages. Au niveau local, on apprend que le Tour Auto et la Mégavalanche, deux des manifestations sportives les plus populaires de La Réunion, sont entachés par des contrôles positifs.

Concernant la 43e édition du Tour Auto, qui s'est déroulée entre le 27 et le 29 juillet 2012, un contrôle antidopage réalisé le 28 juillet à Saint-Leu s'est avéré positif. Dans un des échantillons prélevés par l'Agence française de lutte contre le dopage sur la compétition automobile, le département des analyses a en effet détecté les substances suivantes chez un pilote :

## REVUE DE PRESSE du 8 novembre 2012

hydrochlorothiazide et bétaméthasone.

Comme l'indique l'Agence française de lutte contre le dopage, la substance hydrochlorothiazide est classée parmi les diurétiques et autres agents masquants. Cette substance est interdite en et hors compétition.

L'hydrochlorothiazide est un diurétique et antihypertenseur prescrit notamment pour le traitement de l'hypertension artérielle et de l'œdème des cirrhoses ou pour la prévention de l'ostéoporose. L'hydrochlorothiazide favorise la fuite de sodium dans les urines, ce qui participe à la baisse de la pression artérielle. Le code mondial antidopage l'interdit en raison de ses effets masquants, ce qui signifie que cette substance peut en rendre d'autres invisibles lors des contrôles antidopage. A noter que la plupart des produits masquants sont des diurétiques, dans la mesure où ils permettent d'accélérer l'élimination par les urines des produits interdits. Leur usage n'est pas sans risque. Ils peuvent causer entre autres des problèmes cardiaques et rénaux, et une déshydratation.

Quant à la molécule bétaméthasone, il s'agit d'un glucocorticoïde, c'est-à-dire d'un anti-inflammatoire avec une composante hormonale, qui a des effets anti-fatigue, anti-douleur et euphorisants. Selon le code mondial antidopage, tous les glucocorticoïdes sont interdits en compétition lorsqu'ils sont administrés par voie orale, rectale, intraveineuse ou intramusculaire. Les autres voies peuvent être autorisées à condition de posséder une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Les glucocorticoïdes sont utilisés dans le traitement de maladies bénignes (allergie, asthme, sinusite aiguë, otite) ou de maladies plus graves (cancer, sclérose en plaques, rhumatisme articulaire aigu).

Par ailleurs, l'Agence française de lutte contre le dopage a confirmé que deux vététistes ont été contrôlés positifs lors de la 17<sup>e</sup> édition de la Mégavalanche, qui a eu lieu le 27 novembre 2011 à Saint-Paul. Le contrôle antidopage a révélé la présence de l'hydrochlorothiazide chez l'un, et du tuaminoheptane chez l'autre. Le tuaminoheptane est généralement utilisé dans le traitement des rhinopharyngites. Il s'agit d'une substance interdite en compétition, contenue dans un décongestionnant nasal. Comme tous les stimulants, il permet de diminuer la sensation de fatigue.

La Réunion n'est donc pas épargnée par le problème du dopage. Si le cyclisme est souvent pointé du doigt, le dopage concerne d'autres disciplines sportives : l'haltérophilie, le culturisme, l'athlétisme, ou encore la natation, le football, la pétanque, la course automobile, comme l'expliquait le correspondant régional en matière de dopage de la direction régionale de la jeunesse et des sports dans un article publié en novembre 2011 par Imaz Press Réunion.

Ce sont 4% des sportifs réunionnais qui sont positifs aux contrôles anti-dopage. En utilisant des produits dopants, ils s'exposent à des risques pour leur santé. Stimulants, narcotiques et autres anabolisants, peuvent en effet provoquer troubles cardio-vasculaires, lésions articulaires et tendineuses, problèmes hépatiques, troubles de l'attention, du sommeil ou encore état dépressif.

Afin de réduire le dopage dans le sport, les ligues de l'île multiplient les efforts en demandant des stages de prévention et des contrôles réguliers. Des contrôles urinaires et sanguins sont ainsi effectués sur les événements sportifs qui sont sous l'égide d'une fédération reconnue par l'Etat, par des médecins agréés et assermentés par la direction de la jeunesse et des sports.

En cas d'analyse positive, la fédération sportive concernée, le ministère de la jeunesse et des sports, et le conseil de lutte contre le dopage sont prévenus. Une procédure disciplinaire est déclenchée par la fédération sportive. Le sportif est alors informé par lettre recommandée, en toute confidentialité. Il peut, sous huit jours, demander une deuxième analyse (ou contre-expertise) qui se déroule dans les locaux du laboratoire national de dépistage du dopage, où il peut être assisté d'un avocat.

Si le résultat positif est confirmé, le sportif est convoqué devant la commission disciplinaire de lutte contre le dopage. En cas de sanction, il peut faire appel – dans un délai compris entre 10 jours et 20 jours – auprès de la commission d'appel de la fédération.

Notons qu'une législation pénale spéciale s'applique en matière de dopage. De lourdes peines sont notamment prévues pour les fournisseurs de produits dopants et ceux qui incitent les sportifs à se doper. Ils peuvent être punis de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Des peines complémentaires sont également prévues comme la fermeture des établissements sportifs où était organisé le trafic, ou l'interdiction d'exercice professionnel pour le pourvoyeur.

Par ailleurs, l'athlète reconnu coupable de dopage peut être interdit temporairement ou définitivement de participer aux compétitions et manifestations sportives. Il peut être puni d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 7 500 euros pour ne pas avoir respecté les sanctions prononcées par le conseil de prévention et de lutte contre le dopage.

### **LUTTE: UN OUZBEK PRIVE DE MEDAILLE POUR DOPAGE**

*20 minutes.ch-6 nov. 2012*

Soslan Tigiev devra rendre la médaille de bronze glanée en lutte libre aux JO de Londres chez les moins de 74 kg. L'Ouzbek a été contrôlé positif à un stimulant.

Son éviction fait le bonheur du Hongrois Gabor hatos, qui hérite d'une médaille de bronze.

Tigiev est le deuxième athlète privé de médaille londonienne en raison d'un contrôle antidopage positif. Tigiev est le deuxième athlète privé de médaille londonienne en raison d'un contrôle antidopage positif.

Tigiev est le deuxième athlète privé de médaille londonienne en raison d'un contrôle antidopage positif, après Nadezhda Ostapchuk. La Biélorusse avait conquis l'or dans le lancer du poids, perdu au profit de Valerie Adams.

## REVUE DE PRESSE du 8 novembre 2012

### LA LAMPRE SUSPEND SCARPONI

*RMC Sport-6 nov. 2012*

Journée chargée au sein de l'équipe italienne Lampre, qui après avoir annoncé la prolongation d'un an du vétéran Alessandro Petacchi (38 ans), a décidé de suspendre quelques heures plus tard Michele Scarponi, vainqueur du Giro 2011. Les faits reprochés au coureur de 33 ans ? Avoir passé un examen médical en présence du docteur Michele Ferrari, radié à vie par l'USADA (l'agence américaine de lutte antidopage), impliqué notamment dans le système de dopage mis en place par Lance Armstrong.

### DOPAGE: L'ATHLETE RUSSE INGA ABITOVA SUSPENDUE DEUX ANS

*AFP-7 nov. 2012*

MOSCOU — L'athlète russe Inga Abitova, spécialiste des courses de fond, s'est vue infliger une suspension de deux ans pour non-respect du code antidopage, a indiqué la Fédération russe d'athlétisme mercredi.

Des résultats anormaux ont été retrouvés dans le profil sanguin du passeport biologique d'Abitova, selon la Fédération.

La suspension de la Russe est entrée en vigueur depuis le 11 octobre. Tous les résultats qu'elle a obtenus après le 10 octobre 2009 ont été annulés, conformément au règlement de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF).

Abitova, 30 ans, avait été médaillée d'argent sur 10.000 m aux Championnats d'Europe de Barcelone en 2010 et avait pris la 2e place du marathon de Londres la même année.

### UNE MEDAILLEE D'ARGENT AUX JO CONTROLEE POSITIVE

*20 minutes.ch-8 nov. 2012*

La Russe Darya Pishchalnikova, médaillée d'argent du disque aux Jeux Olympiques de Londres cet été, a été contrôlée positive aux stéroïdes.

«Le premier échantillon s'est révélé négatif quand le second contenait des traces d'une substance interdite», a déclaré le directeur de l'agence russe antidopage Nikita Kamayev, cité par l'agence de presse ITAR-TASS.

Selon le quotidien sportif Sport Express, qui a révélé l'affaire, le test a été effectué juste avant les Jeux de Londres mais le résultat positif de l'échantillon B n'a été connu qu'après.

Pishchalnikova, 27 ans, avait déjà été suspendue près de trois ans pour dopage entre 2008 et 2011, pour avoir truqué des échantillons, en compagnie de six autres athlètes.

Le président de la Fédération indigné

Le président de la Fédération russe d'athlétisme Valentin Balakhnichyov, qui s'est dit indigné que cette information soit parue dans la presse, a demandé aux médias d'attendre «encore deux semaines» que l'enquête fût close.

Si la culpabilité de Pishchalnikova était avérée et qu'elle devait être déchue de sa médaille olympique, cela pourrait profiter à la Cubaine Yarelys Barrios, quatrième à Londres. La Chinoise Li Yanfeng, en bronze, pourrait, elle, prendre l'argent. La Croate Sandra Perkovic avait été sacrée, avec un jet de 69,11 m, loin devant Pishchalnikova (67,56 m).

Mercredi, une autre athlète russe, Inga Abitova, spécialiste des courses de fond, avait été suspendue deux ans pour non-respect du code antidopage. Des résultats anormaux avaient été retrouvés dans le profil sanguin de son passeport biologique.